

Joliette, le 25 janvier 2024

Éric Girard
Député de Groulx
Ministre des Finances
Ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise
204, boulevard du Curé-Labelle
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X7

OBJET : Soutien à la mission des organismes culturels et les mesures fiscales pour dons en culture.

Monsieur le Ministre,

En cette période de consultations pré-budgétaires, puisqu'il s'agit d'un moment charnière pour le financement du milieu culturel, nous souhaitons vous sensibiliser au sujet de deux enjeux que nous estimons primordiaux : le soutien à la mission des organismes culturels et les mesures fiscales pour dons en culture.

1- Le soutien à la mission des organismes culturels

Les cycles de financement du CALQ ayant été mis en veilleuse pendant la pandémie, le cycle 2024-2028 représente la première occasion depuis sept ans (et la seule d'ici 2028) pour revoir les budgets de fonctionnement d'organismes comme le Centre culturel Desjardins de Joliette. Ces organismes contribuent à l'expression d'une culture vivante et accessible partout au Québec, en plus d'alimenter une industrie importante, tant sur le plan économique qu'identitaire.

Sept ans après la dernière révision, dans un contexte d'inflation et de relance post pandémie, il est crucial que les budgets de soutien à la mission soient substantiellement revus à la hausse. En ce sens, notre organisation appuie les demandes faites par RIDEAU à l'effet que les crédits accordés au CALQ pour le programme *Soutien à la mission - 2024-2028 - Diffuseurs pluridisciplinaires* soient doublés.

2- Bonification des mesures fiscales pour dons en culture

Au cours de la dernière décennie, notre organisation a pu, en partie, s'appuyer sur la philanthropie pour enrayer un important déficit accumulé, réaliser un projet de rénovations majeures et mettre en place des initiatives régionales aux retombées multiples. La combinaison du crédit pour « Premier don important en culture » et du programme de Mécénat Placements culture a largement contribué au renversement positif de cette situation.

Dans un contexte de relance post pandémie et d'inflation, nous sommes convaincus que des mesures bonifiées contribueraient directement à la vitalité et la pérennité de notre organisation ainsi qu'à l'ensemble du milieu culturel. Forts de notre expérience, nous proposons trois mesures :

I- Dès 2024, permettre qu'un donateur puisse faire un « Premier don important en culture » une fois aux trois ans plutôt qu'une seule fois dans sa vie. Ce crédit deviendrait donc le « Don important en culture ». Nous croyons que notre organisation saurait, dès cette année, convaincre de nombreux premiers donateurs de faire un deuxième don important en culture et, ainsi, contribuer à la relance culturelle post pandémie et à la vitalité du milieu.

II- Afin que la valeur initiale du « Premier don important en culture » soit préservée (mesure adoptée en 2013), rehausser le maximum du « Don important en culture » en augmentant ce dernier à 35 000\$ dès 2024.

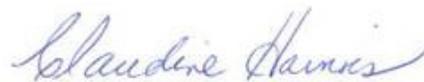
III- Remanier les modalités du crédit d'impôt pour le mécénat culturel des particuliers pour un don d'au moins 250 000\$ de manière à rendre ce dernier attrayant. À notre avis, ce crédit est très peu utilisé. Deux options sont possibles : augmenter de manière significative le crédit pour mécénat de manière à le rendre attrayant, ou simplement l'abolir au moment où nos propositions I et II entrent en vigueur.

Les pistes de solutions que nous soumettons sont réalistes et leurs retombées seraient concrètes et immédiates. Les adopter permettrait de donner un peu d'air à nos organisations culturelles, qui sont des moteurs de développement durable au sein de nos villes et villages.

Nous demeurons disponibles pour échanger avec vous et vous transmettons nos salutations les plus cordiales,



Jean-Sébastien Martin
Directeur général et artistique



Claudine Harnois
Présidente du conseil d'administration